



REGLEMENTATION
PRINCIPALES INFRACTIONS

Ci-dessous les principales infractions maritimes.

Les sources légales et réglementaires sont :

- **Code disciplinaire et pénal de la marine marchande** (loi du 17/12/1926) ;
 - **Code pénal** (art 223-1, 434-10, 314-1, 314-10, 610-5) ;
- **Loi du 1er avril 1942** relative à la réglementation des titres de navigation ;
- **Loi du 5 juillet 1983** relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution ainsi que son décret d'application du 30/08/1984;
- **Loi du 24 novembre 1961** relative à la police des épaves maritimes ;
- **Décret du 21 octobre 1992** relatif à la conduite en mer des navires de plaisance à moteur ;
- **Décret du 9 janvier 1952** relatif à l'exercice de la pêche maritime ;
- **Décret du 11 juillet 1990** relatif à l'exercice de la pêche maritime de loisir ;
- **Décret du 26 décembre 1961** relatif au statut des épaves maritimes

SECURITE	
Non respect de la limitation de vitesse dans la bande des 300 mètres	3.750 € et/ou 6 mois de prison.
Défaut de dispositif de sécurité coupant l'allumage en cas d'éjection du pilote (coupe circuit)	1.500 € d'amende.
Défaut ou insuffisance de gilets, bouées, brassières de sauvetage	1.500 € d'amende.
Non respect de la limitation de vitesse dans le port	450 € d'amende.
Nombre de passagers en surnombre	1.520 € et 1 an d'emprisonnement
Défaut de matériel d'armement	1.500 € d'amende.
Défaut des extincteurs	1.500 € d'amende.

Défaut de signaux de détresse	1.500 € d'amende.
Défaut d'allumage des feux la nuit ou de signaux en temps de brume	<u>3.750 € d'amende et/ou 3 ans de prison.</u>
Route ou manoeuvre non conforme en cas de rencontre avec un navire	<u>3.750 € d'amende et/ou 3 ans de prison.</u>
PERMIS	
Conduite sans permis d'un navire	1.500 € d'amende.
Non présentation immédiate du permis en cas de contrôle	38 € d'amende.
INFRACTIONS ADMINISTRATIVES	
Défaut de marque extérieur d'identité (ou non conforme)	<u>3.750 € d'amende.</u>
Défaut de documents obligatoires relatifs aux routes et signaux	1.500 € d'amende.
Défaut de carte de circulation	1.500 € d'amende.
Carte de circulation non à jour	38 € d'amende.
SAUVETAGE	
Refus d'assistance après un abordage	<u>3.750 € d'amende et/ou 2 ans de prison.</u>
Refus de se faire connaître après un abordage	<u>3.750 € d'amende et/ou 3 ans de prison.</u>
Refus d'assistance à une personne en danger en mer	<u>3.750 € d'amende et/ou 2 ans de prison.</u>
Délit de fuite après un accident	30.000 € d'amende et/ou 2 ans de prison.
PECHE	
Vente pas un plaisancier des produits de sa pêche	22.500 € d'amende.
Pêche sous-marine dans un zone interdite	22.500 € d'amende.
Pêche sous-marine avec bouteilles d'air comprimé	1.500 € d'amende.
Pêche sous-marine par un mineur de moins de 16 ans	1.500 € d'amende.
Pêche sous-marine sans signaler sa présence avec	1.500 € d'amende.

une bouée

Défaut de déclaration annuelle aux affaires maritimes ou de licence fédérale (pêche sous-marine) 1.500 € d'amende.

Pêche sous-marine avec utilisation d'un foyer lumineux 1.500 € d'amende.

Pêche d'oursin hors de la période autorisée 22.500 € d'amende

EPAVES

Défaut de déclaration de la découverte d'une épave 750 € d'amende.

Détournement d'une épave 381.120 € d'amende et/ou 3 ans de prison.

Recel d'épave 375.000 € d'amende et/ou 3 ans de prison.